



PROMULGATION DES RÈGLEMENTS N° 969.02 ET 3900-P

Avis public est donné par le soussigné que les règlements suivants intitulés :

- **Règlement 969.02 modifiant le règlement numéro 969 concernant la tarification des biens, activités et services fournis aux usagers en 2017**
 - **Règlement 3900-P amendant le règlement sur la circulation et le stationnement numéro 3900.**
- ont été adoptés par le conseil municipal le **10 juillet 2017**.

Lesdits règlements sont maintenant déposés au bureau du greffier, situé au 375, boulevard Adolphe-Chapleau, Bois-des-Filion où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi.

Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 17 juillet 2017.

Charles-Hervé Aka, LL.M, OMA
Greffier